



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2018-061

PUBLIÉ LE 23 FÉVRIER 2018

Sommaire

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-02-06-003 - Arrêté DOSA-2017-826 portant agrément des lieux de stage et des praticiens maîtres de stage pour les étudiants en troisième cycle des études médicales de la subdivision de Lille (20 pages)	Page 3
R32-2018-02-01-008 - Arrêté DOSA-2018-33 portant composition de la Commission d'évaluation des besoins de formation du troisième cycle des études de médecine de la subdivision de Lille. (3 pages)	Page 24
R32-2018-02-21-001 - Arrêté n° DOS-SDA-2018-21 portant nomination des membres de l'Union Régionale des Professionnels de Santé Biologistes Hauts-de-France. (2 pages)	Page 28
R32-2018-02-21-002 - Arrêté n° DOS-SDA-2018-22 portant nomination des membres de l'Union Régionale des Professionnels de Santé Sages-Femmes Hauts-de-France. (2 pages)	Page 31
R32-2018-02-21-003 - Arrêté n° DOS-SDA-2018-23 portant nomination des membres de l'Union Régionale des Professionnels de Santé Pédicures-Podologues Hauts-de-France. (2 pages)	Page 34
R32-2018-02-21-004 - Arrêté n° DOS-SDA-2018-24 portant nomination des membres de l'Union Régionale des Professionnels de Santé Orthophonistes Hauts-de-France. (2 pages)	Page 37
R32-2018-02-21-005 - Arrêté n° DOS-SDA-2018-25 portant nomination des membres de l'Union Régionale des Professionnels de Santé Orthoptistes Hauts-de-France. (2 pages)	Page 40
R32-2017-12-26-103 - Arrêté portant fixation du montant de la dotation complémentaire attribuée au titre de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins au CTRE D'AUTODIALYSE SANTÉLYS LA BASSÉE (n° FINESS 590040325) (1 page)	Page 43
R32-2018-02-15-002 - Décision DOS-SDA-ASNP-TS N° 2018-44 portant refus de transfert d'autorisation de mise en service d'un véhicule de transports sanitaires suite à une modification de catégorie à l'encontre de la Société "GROUPE STAMENS". (2 pages)	Page 45

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-02-06-003

Arrêté DOSA-2017-826 portant agrément des lieux de stage et des praticiens maîtres de stage pour les étudiants en troisième cycle des études médicales de la subdivision de Lille

Arrêté DOSA/2017-826 portant agrément des lieux de stage et des praticiens maîtres de stage pour les étudiants en troisième cycle des études médicales de la subdivision de Lille

**ARRETE DOSA/2017-826 PORTANT AGREMENT DES LIEUX DE STAGE
ET DES PRATICIENS MAITRES DE STAGE
POUR LES ETUDIANTS EN TROISIEME CYCLE DES ETUDES MEDICALES
DE LA SUBDIVISION DE LILLE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

- Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L 6153-1 et R 6153-1 et suivants ;
- Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L 632-1 et suivants et R 632-1 et suivants ;
- Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;
- Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;
- Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Mme Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (ARS) ;
- Vu l'arrêté du 13 avril 2010 portant compétence du directeur général de l'agence régionale de santé en matière d'organisation du troisième cycle des études médicales ;
- Vu l'arrêté du 4 février 2011 relatif à la commission de subdivision et à la commission d'évaluation des besoins de formation du troisième cycle des études de médecine ;
- Vu l'arrêté du 4 février 2011 relatif à l'agrément, à l'organisation, au déroulement et à la validation des stages des étudiants en troisième cycle des études médicales ;
- Vu l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;
- Vu la décision de Mme la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 27 septembre 2017 accordant délégations de signature du directeur de l'ARS ;
- Vu les avis de la commission de subdivision pour l'agrément des lieux de stage et des praticiens maîtres de stage pour les internes de médecine et notamment ceux rendus le 7 décembre 2017 ;
- Sur proposition du directeur de l'offre de soins ;

ARRETE

ARTICLE 1 - Les lieux de stage des étudiants en troisième cycle des études médicales et les praticiens maîtres de stage mentionnés sur les tableaux figurant en annexe du présent arrêté bénéficient d'un agrément pour la durée précisée sur les tableaux.

.../...

ARTICLE 2 – Les services agréés pour la phase socle sont agréés systématiquement à titre complémentaire pour les diplômes d'études spécialisées prévus par l'arrêté du 21 avril 2017 relatif aux connaissances, aux compétences et aux maquettes de formation des diplômes d'études spécialisées et fixant la liste de ces diplômes et des options et formations spécialisées transversales du troisième cycle des études de médecine.

ARTICLE 3 – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur le 1^{er} mai 2018.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 5 – Le directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

FAIT A LILLE, LE - 6 FEV. 2018

**Pour la Directrice Générale
et par délégation**

~~Pour la Directrice générale et par délégation,
La Directrice générale adjointe~~

~~Evelyne GUIGOU~~

Discipline	Type d'agrément	Nom (établissement/praticien/autre)	Número (FINESS/RPSS/IRET)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	début premier semestre	début dernier semestre	Durée de l'agrément	Statut	Numéro d'agrément	Phase sociale	CHU
Spécialités médicales	Cardiologie et maladies vasculaires	CH ARRAS	620000034	M. HANNEBICQUE GERY	31000425	CARDIOLOGIE (1 AN POUR LA PHASE SOCLE)	nov-16	mai-21	5	Agreement en cours	310004250003	X	Non
Spécialités médicales	DERMATO-VENEREO.	CH DUNKERQUE	590000337	Mme DUVERT-LEHEMBRE SOPHIE	32000030	DERMATOLOGIE	mai-18	nov-18	1	Agreee proch.	320000300001	X	Non
Spécialités médicales	ENDOCRIN,DIAB,META	CHRU LILLE	590000105	Mme DECANter CHRISTINE	31000826	AMP ET PRESERVATION DE LA FERTILITE	mai-18	nov-22	5	Agreee proch.	310008260012		Oui
Spécialités médicales	ENDOCRIN,DIAB,META	CHRU LILLE	590000105	Mme JONARD-CATTEAU SOPHIE	31001750	GYNECO MED, ORTHOGENIE ET SEXOLOGIE	mai-18	nov-22	5	Agreee proch.	310017500002		Non
Spécialités médicales	HEMATO-MALADIES DU SANG	CH BOULOGNE SUR MER	620000653	M. BACHRA Choufi	32000014	HEMATOLOGIE	mai-18	nov-18	1	Agreee proch.	320000140003	X	Non
Spécialités médicales	HEMATO-ONCO	CH BOULOGNE SUR MER	620000653	M. BACHRA Choufi	32000014	HEMATOLOGIE	mai-18	nov-18	1	Agreee proch.	320000140002	X	Non
Spécialités médicales	MEDICINE INTERNE	CH ARMENTIERES	590000758	M. SY Thierno	31000364	MEDICINE INTERNE	mai-18	nov-18	1	Agreee proch.	310003640004	X	Non
Spécialités médicales	MEDICINE INTERNE	CH DENAIN	590000759	M. DZEING ELLA ARNAUD	31000365	MEDICINE POLYVALENTE -MEDICINE INTERNE (PHASE SOCLE UNIQUEMENT)	mai-18	nov-18	1	Agreee proch.		X	Non
Spécialités médicales	NEPHROLOGIE	CH ARRAS	620000034	M. ABD EL FATAH ABO-BAKR	31001705	NEPHROLOGIE HEMODIALYSE	mai-18	nov-18	1	Agreee proch.	310017050002		Non
Spécialités médicales	PNEUMOLOGIE	CH ARRAS	620000034	M. AMOURETTE JEAN	31000426	PNEUMOLOGIE	mai-18	nov-22	5	Agreee proch.	310004260007	X	Non
Spécialités médicales	PNEUMOLOGIE	CH DUNKERQUE	590000337	Mme BOLDRON-GHADDAR Amal	31000246	PNEUMOLOGIE	mai-18	nov-22	5	Agreee proch.	310002460009	X	Non
Spécialités médicales	PNEUMOLOGIE	HOPITAL SAINT VINCENT DE PAUL GHICL	590797353	M. DELECLUSE Philippe	32000008	PNEUMOLOGIE MEDICALE	mai-18	nov-18	1	Agreee proch.	320000080002		Non
Spécialités médicales	RHUMATOLOGIE	POLYCLINIQUE HENIN BEAUMONT	620003376	M. LE DANTEC ILOIC	32000054	MEDICINE POLYVALENTE ET RHUMATOLOGIE	mai-18	nov-18	1	Agreee proch.	320000540001		Non

SERVICES AGREES EN DESC ET NOUVEAUX DES
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018
SEMESTRE DE MAI 2018

Discipline	Type d'agrément	Nom (établissement/praticien/autre)	Numéro (FINESS/RPPS/ISI RET)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	début premier semestre	début dernier semestre	Durée de l'agrément	Statut	Numéro d'agrément	Phase socle	CHU
ALLERGOLOGIE & IMMUNOLOGIE CLIN.	ALLERG-IMMUNO-CLI	CHRU LILLE	590000105	M. DESCHILDRE ANTOINE	32000055	PNEUMOLOGIE ET ALLERGOLOGIE PEDIATRIQ	mai-18	nov-22	5	Agrée proch.	320000550001	X	OUI
ANDROLOGIE	ANDROLOGIE	CHRU LILLE	590000105	Mme DECANTER CHRISTINE	31000826	AMP ET PRESERVATION DE LA FERTILITE	mai-18	nov-22	5	Agrée proch.	310008260014	X	Oui
ANDROLOGIE	ANDROLOGIE	CHRU LILLE	590000105	Mme JONARD-CATTEAU SOPHIE	31001750	GYNECO MED, ORTHOGENIE ET SEXOLOGIE	mai-18	nov-22	5	Agrée proch.	310017500003	X	Oui
CANCEROLOGIE MEDECINE	CANCERO. MED.	CENTRE OSCAR LAMBRET	590000188	M. JAFARI MEHRDAD	31001186	CHIRURGIE ONCOLOGIQUE	mai-18	nov-22	5	Agrée proch.	310011860003		Non
MEDECINE DE LA REPRODUCTION	MED.REPRODUCTION	CHRU LILLE	590000105	Mme DECANTER CHRISTINE	31000826	AMP ET PRESERVATION DE LA FERTILITE	mai-18	nov-22	5	Agrée proch.	310008260015		Oui
MEDECINE DE LA REPRODUCTION	MED.REPRODUCTION	CHRU LILLE	590000105	Mme JONARD-CATTEAU SOPHIE	31001750	GYNECO MED, ORTHOGENIE ET SEXOLOGIE	mai-18	nov-22	5	Agrée proch.	310017500004	X	OUI
MEDECINE VASCULAIRE	MED. VASCULAIRE	CH LENS DR SCHAFFNER	620000257	M. HUCHETTE DAVID	31000785	CARDIOLOGIE ET REANIMATION CARDIAQUE	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	310007850012	X	Non
NUTRITION	NUTRITION	CH BOULOGNE SUR MER	620000653	Mme LEPAGE MARIE	31000389	MEDECINE ENDOCRINOLOGIE-DIABETOLOGIE	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	310003890007		Non
PATH. INFECT. & TROPICLJN.&BIO	PATHO.INF.ET TROP	CH LENS DR SCHAFFNER	620000257	M. VAN GRUNDBERBECK Nicolas	32000051	PNEUMOLOGIE ET MALADIES INFECTIEUSES	mai-18	nov-22	5	Agrée proch.	320000510001		Non

SERVICES AGREES EN DESC ET NOUVEAU DES DE GERIATRIE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018
SEMESTRE DE MAI 2018



Discipline	DESC	Type d'agrément	Nom (établissement/praticien/autre)	Numéro (FINESS/RPPS /SIRET)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	début premier semestre	début dernier semestre	Durée de l'agrément	Statut	Numéro d'agrément	Phase socle	CHU
GERIATRIE		GERIATRIE	CENTRE PASTEUR LILLE		M. PR. BOULANGER ERIC		GERIATRIE, BIOLOGIE DU VIEILLESSEMENT (phase socle pour le DES)	mai-18	nov-22	5	Agrée proch.		X	Non
	GERIATRIE	GERIATRIE	CH ARMENTIERES	590000758	M. CHARLET Bertrand	31000447	MAISON DE CURE MEDICALE	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	310004470005		Non
	GERIATRIE	GERIATRIE	CH ARMENTIERES	590000758	M. CHARLET Bertrand	31001055	COURT SEJOUR GERIATRIQUE	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	310010550004		Non
GERIATRIE		GERIATRIE	CH DUNKERQUE	590000337	M. EL AZOUZI ABDELZHANI	31000292	GERIATRIE (phase socle pour le DES)	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.		X	Non
	GERIATRIE	GERIATRIE	CH LE CATEAU-CAMBRESIS	590000436	Mme LADHEM ZOUBIDA	31000156	SSR POLYVALENT	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	310001560003		Non
GERIATRIE		GERIATRIE	CH LE QUESNOY	590000477	M. GAIDAFRANCOIS	31000309	DEPARTEMENT DE GERIATRIE	nov-15	mai-20	5	Agrée proch.	310003090002	X	Non
	GERIATRIE	GERIATRIE	HOPITAL SAINT VINCENT DE PAUL GHICL	590797353	Mme DELECLUSE Céline	31001030	SERVICE DE COURT SEJOUR GERIATRI QUE	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	310010300008		Non
	GERIATRIE	GERIATRIE	POLYCL. DE RIAUMONT LIEVIN (AHNAC)	620003350	M. MAZAUCYK DAVID	31001610	court séjour gériatrique	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	310016100007		Non

**SERVICES AGREES SPECIALITES CHIRURGICALES (DES)
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018
(semestre de mai 2018)**

Discipline	DES	Option DES	Type d'agrément	Nom (établissement/praticien/autre)	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Nom du terrain de stage	début premier semestre	début dernier semestre	Durée de l'agrément	Numéro d'agrément	Phase sociale	CHU
Spécialités chirurgicales	Chirurgie générale	CHIRURGIE GENERALE (OSSEUSE)	CHIR.GEN. OSSEUSE	CH ARMENTIERES	590000758	31000363	M. KOUSSOUGBO FREDERICK	CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE TRAUMATO. CHIRU	mai-18	nov-22	5	310003630003	X	Non
Spécialités chirurgicales	Chirurgie générale	CHIRURGIE GENERALE (VISCERALE)	CHIR.GEN. VISCER.	CH DUNKERQUE	590000337	31000255	Mme PIRLET ISABELLE	CHIR. VISCERALE, VASCULAIRE ET THORACI	mai-18	nov-22	5	310002550013	X	Non
Spécialités chirurgicales	Chirurgie générale	CHIRURGIE GENERALE (VISCERALE)	CHIR.GEN. VISCER.	CHRU LILLE	590000105	31000533	M. PIESSEN GUILLAUME	SERV.CHIR.GENERALE ET DIGESTIVE	mai-18	nov-22	5	310005330004	X	Oui
Spécialités chirurgicales	Chirurgie générale	CHIRURGIE GENERALE (VISCERALE)	CHIR.GEN. VISCER.	CH ST PHILIBERT GHICL	590780284	31000336	M. NUNES BERTRAND	CHIRURGIE VISCERALE ET DIGESTIVE	mai-18	nov-22	5	310003360004	X	Non

**SERVICES AGREES SPECIALITES CHIRURGICALES (DESCQ)
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018
SEMESTRE DE MAI 2018**

DESC	Type d'agrément	Nom (établissement/praticien/autre)	Numéro (FINISS/RP/PS/SIRET)	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Nom du terrain de stage	début premier semestre	début dernier semestre	Durée de l'agrément	Numéro d'agrément	Phase sociale	CHU
CHIR.MAXILLO-FACIALE & STOMATO	CH. MAX-FAC & STO	CENTRE OSCAR LAMBRET	590000188	31000544	Mme JULIERON MORBIZE	CANCEROLOGIE CERVICO FACIALE THORACIQU	mai-18	nov-22	5	310005440024	X	Non
CHIRURGIE VASCULAIRE	CHIR.VASCUL AIRE	CH ROUBAIX	590801106	31000880	M. HAOUARI BEN AHMED	CHIRURGIE VASCULAIRE	mai-18	nov-18	1	310008800002		Non
CHIRURGIE VISCERALE & DIGESTIVE	CHIR.VISC.& DIGES	CH DUNKERQUE	590000337	31000255	Mme PIRLET ISABELLE	CHIR. VISCERALE, VASCULAIRE ET THORACI	mai-18	nov-22	5	310002550012	X	Non
CHIRURGIE VISCERALE & DIGESTIVE	CHIR.VISC.& DIGES	CHRU LILLE	590000105	31000533	M. PIESSEN GUILLAUME	SERV.CHIR.GENERALE ET DIGESTIVE	mai-18	nov-22	5	310005330003	X	Oui
CHIRURGIE VISCERALE & DIGESTIVE	CHIR.VISC.& DIGES	CH ARRAS	620000034	31000428	M. SEQUIER CEDRIC	CHIRURGIE B GENERALE ET UROLOGIQUE	mai-18	nov-22	5	310004280003	X	Non

**SERVICES AGREES EN GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018
SEMESTRE DE MAI 2018**

Discipline	Type d'agrément	Nom (établissement)	Numéro (FINES/RP PS/SIRET)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	début premier semestre	début dernier semestre	Durée de l'agrément	Numéro d'agrément	Phase sociale	CHU
Gynécologie	GYNECO-OBSTETRIQ.	CH DUNKERQUE	590000337	Mme PIRLET ISABELLE	31000255	CHIR. VISCERALE, VASCULAIRE ET THORACI	mai-18	nov-22	5	310002550011	X	Non

SERVICES AGREES EN GYNECOLOGIE MEDICALE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018
SEMESTRE DE MAI 2018

Discipline	Type d'agrément	Nom (établissement/praticien)	Numéro (FINES/IRP PS/SIRET)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	début premier semestre	début dernier semestre	Durée de l'agrément	Numéro d'agrément	Phase socle	CHU
Gynécologie médicale	GYNECO MEDICALE	CHRU LILLE	590000105	Mme CATTÉAU-JONARD SOPHIE	31000879	GYNECO.MED-ORTHOGENIE-SEXOLOGIE	mai-18	nov-22	5	310009000000	X	Oui
Gynécologie médicale	GYNECO MEDICALE	CHRU LILLE	590000105	Mme DECANTER CHRISTINE	31000826	AMP ET PRESERVATION DE LA FERTILITE	mai-18	nov-22	5	310008000000		Oui

SERVICES AGREES EN PSYCHIATRIE ADULTE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018
SEMESTRE DE MAI 2018

Discipline	Type d'agrément	Nom (établissement/ent/praticie)	Numéro (FINESS/RP PS/SIRET)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	début premier semestre	début dernier semestre	Durée de l'agrément	Numéro d'agrément	Phase socle	CHU
Psychiatrie	PSYCHIATRIE	CH DENAIN	5900000592	Mme LEKADIR PERRINE	31000497	UNITE JANET SECTEUR G34	mai-18	nov-18	1	310004970005		Non

SERVICES AGREES EN PEDOPSYCHIATRIE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018
SEMESTRE DE MAI 2018

DESC	Type d'agrément	Nom (établissement/praticien/autre)	Numéro (FINESS/RP PS/SIRET)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	début premier semestre	début dernier semestre	Durée de l'agrément	Numéro d'agrément	Phase sociale	CHU
PSYCHIATRIE ENFANT & ADOLESCENT	PSYCH. ENFANT-ADO	CH DUNKERQUE	590000337	Mme SCALBERT Manuela	31000239	PEDIATRIE ET MED. ADOLESCENCE	mai-18	nov-22	5	310002390011	X	Non
PSYCHIATRIE ENFANT & ADOLESCENT	PSYCH. ENFANT-ADO	INST DEPART A.CALMETTE CAMIERS	620002154	M. FOURCROY FREDERIC	31000942	PEDOPSYCHIATRIE 62108 SECTEUR SUD	mai-18	nov-18	1	310009420002		Non

SERVICES AGREES EN MEDECINE DU TRAVAIL
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018
SEMESTRE DE MAI 2018

Discipline	Type d'agrément	Nom (établissement/praticien/autre)	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	début premier semestre	début dernier semestre	Durée de l'agrément	Statut	Numéro d'agrément	Phase sociale	CHU
Médecine du Travail	MED. DU TRAVAIL	CENTRE POUR LE DEVELOPPEMENT DELA SANT	980000007	Mme ALEXANDRE VERONIQUE	31000729	C.E.D.E.S.T. COUDEKERQUE-BRANCHE	mai-18	nov-22	5	Agrée proch.	310007290002		Non
Médecine du Travail	MED. DU TRAVAIL	DIR.REG.ENTREPRISES,CONCURRENCE,CONSOM	599999991	Mme SOBCEK BRIGITTE	31000641	INSPECTION MEDICALE DU TRAVAIL	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	310006410002	X	Non
Médecine du Travail	MED. DU TRAVAIL	POLE SANTE TRAVAIL METROPOLE NORD	980000009	Mme LEGRAND CATTAN KARINNE	31001651	SST ROUBAIX ET FLANDRES	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	310016510003	X	Non
Médecine du Travail	MED. DU TRAVAIL	POLE SANTE TRAVAIL METROPOLENORD	980000009	Mme LEGRAND CATTAN KARINNE	31000730	SST LILLE-DOUAI	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	310007300004	X	Non
Médecine du Travail	MED. DU TRAVAIL	SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL ENEDIS	980000031	M. DESOBRY PATRICK	31000816	SERVICE SANTE TRAVAIL ENEDIS GRDF LILL	mai-18	nov-22	5	Agrée proch.	310008160003		Non
Médecine du Travail	MED. DU TRAVAIL	SNCF	980000037	Mme EVEN DOROTHEE	31000853	SERVICE SANTE AU TRAVAIL	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	310008530001	X	Non

SERVICES AGRES EN SANTE PUBLIQUE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018
SEMESTRE DE MAI 2018

Discipline	Type d'agrément	Nom (établissement)	Numéro (FINESS/RPP S/SIRET)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	début premier semestre	début dernier semestre	Durée de l'agrément	Statut	Numéro d'agrément	Phase sociale	CHU
Santé Publique	SANTE PUB.	CH ROUBAIX	590801106	Mme MAURY FLEUR	32000026	DEPARTEMENT D'INFO MEDICALE	mai-18	nov-22	5	Agrée proch.	320000260001	X	Non

SERVICES AGREES EN PEDIATRIE
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018
SEMESTRE DE MAI 2018

Discipline	Type d'agrément	Nom (établissement/praticien/ autre)	Numéro (FINESS/RPPS/ SIRET)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	début premier semestre	début dernier semestre	Durée de l'agrément	Statut	Numéro d'agrément	Phase sociale	CHU
Pédiatrie	PEDIATRIE	CH ARMENTIERES	590000758	Mme ENCHERY Sophie	31000360	SERVICE DE PEDIATRIE	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	310003600006	X	Non
Pédiatrie	PEDIATRIE	CH DUNKERQUE	590000337	Mme SCALBERT Manuela	31000239	PEDIATRIE ET MED. ADOLESCENCE	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	310002390013	X	Non
Pédiatrie	PEDIATRIE	CH TOURCOING	590804696	Mme LAMARCO Mélanie	31000188	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	310001880009	X	Non
Pédiatrie	PEDIATRIE	DSDEN ARRAS	17620431100011	Mme CARON ANNICK	32000053	SERVICE MEDICAL EN FAVEUR DES ELEVES	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	320000530001		Non
Pédiatrie	PEDIATRIE	DSDEN LILLE	17590431700013	Mme DUPOND MARIE-PIERRE	32000052	SERVICE MEDICAL EN FAVEUR DES ELEVES	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	320000520001		Non

SERVICES AGREES EN ANESTHESIE-REANIMATION (DESAR)
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018
SEMESTRE DE MAI 2018

Discipline	Type d'agrément	Nom (établissement/praticien/autre)	Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	début premier semestre	début dernier semestre	Durée de l'agrément	Statut	Numéro d'agrément	Phase sociale	CHU
Anesthésie-Réanimation	ANESTHESIE-REA	CENTRE OSCAR LAMBRET	590000188	M. AHIMEIDI ABESE	31000701	DEPART D'ANESTH REA ALGLOGIE (DARA)	mai-18	nov-22	5	Agreee proch.	310007010004	X	Non
Anesthésie-Réanimation	ANESTHESIE-REA	CH ARRAS	620000034	M. GRANIER MAXIME	31000419	REA/USC	mai-18	nov-18	1	Agreee proch.	310004190012		Non

**SERVICES AGREES EN DESC REA
ANNEE UNIVERSITAIRE 2017-2018
SEMESTRE DE MAI 2018**

DESC	Type d'agrément	Nom (établissement/praticien/autre)	Numéro (FINES/IRPP S/SIRET)	Responsable du terrain de stage	N° terrain	Nom du terrain de stage	début premier semestre	début dernier semestre	Durée de l'agrément	Statut	Numéro d'agrément	Phase socle	CHU
REANIMATION MEDICALE	REA MED	CH ARRAS	620000034	M. GRANIER MAXIME	31000419	REA/USC	mai-18	nov-18	1	Agrée proch.	310004190013		Non

SERVICES AGRÉÉS - MÉDECINE GÉNÉRALE -

Numéro (FINESS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Nom du terrain de stage	Début premier semestre	Début dernier semestre	Durée de l'agrément	Numéro d'agrément	Statut	CHU	Type de terrain de stage
590000758	CH ARMENTIERES	31000360	Mme ENCHERY Sophie	SERVICE DE PEDIATRIE	mai-18	nov-18	1	310003600004	Agrée proch.	Non	Hospitalier
590000758	CH ARMENTIERES	31000364	M. SY Thierno	MEDECINE INTERNE	mai-18	nov-18	1	310003640003	Agrée proch.	Non	Hospitalier
590000758	CH ARMENTIERES	31001055	M. CHARLET Bertrand	COURT SEJOUR GERIATRIQUE	mai-18	nov-18	1	310010550003	Agrée proch.	Non	Hospitalier
590000758	CH ARMENTIERES	31000447	M. CHARLET Bertrand	MAISON DE CURE MEDICALE	mai-18	nov-18	1	310004470004	Agrée proch.	Non	Hospitalier
590000592	CH DENAIN	31000497	Mme LEKADIR PERRINE	UNITE JANET SECTEUR G34	mai-18	nov-18	1	310004970006	Agrée proch.	Non	Hospitalier
590000337	CH DUNKERQUE	31000246	Mme BOLDRON-GHADDAR Amal	PNEUMOLOGIE	mai-18	nov-18	1	310002460006	Agrée proch.	Non	Hospitalier
590000337	CH DUNKERQUE	31000239	Mme SCALBERT Manuela	FED.PED.MEDECINE ADO.(DUNK) ET NEONAT.	mai-18	nov-18	1	310002390010	Agrée proch.	Non	Hospitalier
590000436	CH LE CATEAU-CAMBRESIS	32000009	M. LUHATA X...	URGENCES	mai-18	nov-18	1	320000090001	Agrée proch.	Non	Hospitalier
590000188	CENTRE OSCAR LAMBRET	31000701	M. AHMEIDI ABESSE	DEPART D'ANESTH REA ALGLOGIE (DARA)	mai-18	nov-18	1	310007010003	Agrée proch.	Non	Hospitalier
590000189	CENTRE OSCAR LAMBRET	31000008	M. AMELA ERIC	DEPARTEMENT DE CANCEROLOGIE GENERALE	mai-18	nov-18	1	310000080025	Agrée proch.	Non	Hospitalier
590797353	HOPITAL SAINT VINCENT DE PAUL GHICL	32000008	M. DELECLUSE Philippe	PNEUMOLOGIE MEDICALE	mai-18	nov-18	1	320000080001	Agrée proch.	Non	Hospitalier
590797353	HOPITAL SAINT VINCENT DE PAUL GHICL	31001030	Mme DELECLUSE Céline	SERVICE DE COURT SEJOUR GERIATRIQUE	mai-18	nov-18	1	310010300011	Agrée proch.	Non	Hospitalier
590804696	CH TOURCOING	31000188	Mme LAMARCC Mélanie	PEDIATRIE ET NEONATOLOGIE	mai-18	nov-18	1	310001880007	Agrée proch.	Non	Hospitalier
590785374	CLINIQUE TEISSIER (AHNAC)	32000010	MM. CAPARROS/BORUCHOWICZ X...	GASTRO / PNEUMO	mai-18	nov-18	1	320000100001	Agrée proch.	Non	Hospitalier
620000034	CH ARRAS	32000005	M. ABD EL FATAH	NEPHROLOGIE-DIALYSE	mai-18	nov-18	1	320000050001	Agrée proch.	Non	Hospitalier
620000034	CH ARRAS	32000006	MM. AMOURETTE/HANNEBICQUE Jean / Géry	PNEUMOLOGIE - CARDIOLOGIE	mai-18	nov-22	5	320000060001	Agrée proch.	Non	Hospitalier
620000653	CH BOULOGNE SUR MER	32000007	M. SENAME Pierre	PSYCHIATRIE	mai-18	nov-18	1	320000070001	Agrée proch.	Non	Hospitalier

SERVICES AGRÉÉS - DESC DE MÉDECINE D'URGENCE -

Numéro (FINISS/RPPS/SIRET)	Nom (établissement/praticien/autre)	N° terrain	Responsable du terrain de stage	Nom du terrain de stage	Début premier semestre	Début dernier semestre	Durée de l'agrément	Numéro d'agrément	Statut	CHU	Type de terrain de stage
590000535	C.H. SAMBRE AVESNOIS MAUBEUGE	32000004	M. ALARCON Philippe	MEDECINE D'URGENCE	mai-18	nov-22	5	320000040001	Agrée proch.	Non	Hospitalier

MAÎTRES DE STAGES AGRÉÉS A COMPTER DU SEMESTRE DE MAI 2018

Nom - Prénom	N° RPPS	Adresse	Code Postal	Commune	Validité de l'agrément
<u>NORD :</u>					
Dr CAPON Christian	10002227337	Centre Médical du Val de Selle 33, Rue de Selle	59730	SOLESMES	1 an
Dr DAEEMS Jacques	10002242575	14, Rue Marlier	59130	LAMBERSART	1 an
Dr DE SA Christophe	10100509230	9 Bis, Rue Georges Clémenceau	59186	ANOR	1 an
Dr JOOMUN Fawaz	10100080216	Centre Commercial Ouest Quartier Saint Jacques 4, Rue Pierre Loti	59760	GRANDE SYNTHÉ	1 an
Dr LAMBINON Céline	10004024229	86, Rue de Lille	59250	HALLUIN	1 an
Dr LOTOI DUMAS Sara	10100955037	448, Rue Haute	59870	BOUVIGNIES	1 an
Dr LOUCHI Jamel	10100103869	SOS Médecins 3, Avenue Louise Michel	59000	LILLE	1 an
Dr MASTRINI Véronique	10002254133	71, Rue Jean Jaurès	59610	FOURMIES	1 an
Dr ONDIK Boris	10005166441	87, Avenue de l'Ancien Village	59760	GRANDE SYNTHÉ	1 an
Dr PLANCOT Lise	10002302130	1, Rue du Martinet	59177	SAINS DU NORD	1 an
Dr RAMDANE Abdellah	10100926384	46 Bis, Rue de Curie	59540	CAUDRY	1 an
Dr RYCKEBOER André	10002227220	Centre de santé polyvalent CARMI du Nord 148, Rue Jean Jaurès	59278	ESCAUTPONT	1 an

Nom - Prénom	N° RPPS	Adresse	Code Postal	Commune	Validité de l'agrément
Dr ROBALO DE ALMEIDA Jean-Paul	10003799318	3, Rue Daniel Sorlin	59157	BEAUVOIS EN CAMBRESIS	1 an
Dr WILLEMS Ludovic	10002305935	14, Rue Notre Dame	59190	HAZEBROUCK	1 an
Pas-de-Calais :					
Dr CHUDY Alexis	10100078681	Maison Médicale de l'Alloeu 22, Rue du 11 Novembre	62840	LAVENTIE	1 an
Dr DESCAMPS Thibaut	10100940245	19, Rue de la Mairie	62860	MARQUION	1 an
Dr DHALENNE Agnès	10002286879	194, Route de Saint-Omer	62280	SAINT-MARTIN BOULOGNE	1 an
Dr HAUTCOEUR Thierry	10002247665	12, Rue de Guarbecque	62330	ISBERGUES	1 an
Dr HUMEZ Jean-François	10002288495	2, Rue Renoir	62000	ARRAS	1 an
Dr KRAWCZYK Isabelle	10002282597	Centre de santé polyvalent de Lens Rue Parvis Sainte Elisa	62300	LENS	1 an
Dr LALLEMAN Thierry	10002276540	7, Place des Capucins	62200	BOULOGNE-SUR-MER	1 an
Dr LISSE Elisabeth	10002258431	2, Boulevard de la Cité	62160	BULLY LES MINES	1 an
Dr MELIN Nathalie	10002268208	CSMP SSM Bully les Mines Cité 2 voir Zone Libre Bld de la Cité 2	62160	BULLY LES MINES	1 an
Dr MONTAGNE Jean-François	10002294162	Cabinet Mot à Maux 2, Impasse de la Gare	62220	CARVIN	1 an
Dr ZAMIARA-ROBIQUET Perrine	10100722478	26, Rue Gustave Delory	62210	AVION	1 an

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-02-01-008

Arrêté DOSA-2018-33 portant composition de la
Commission d'évaluation des besoins de formation du
troisième cycle des études de médecine de la subdivision

*Arrêté DOSA/2018-33 portant composition de la Commission d'évaluation des besoins de
formation du troisième cycle des études de médecine de la subdivision de Lille.*

**ARRETE DOSA/2018-33 PORTANT COMPOSITION
DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES BESOINS DE FORMATION
DU TROISIEME CYCLE DES ETUDES DE MEDECINE
DE LA SUBDIVISION DE LILLE**

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret n° 2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 13 avril 2010 portant compétence du directeur général de l'agence régionale de santé en matière d'organisation du troisième cycle des études médicales ;

Vu l'arrêté du 4 février 2011 relatif à la création de la commission d'évaluation des besoins de formation du troisième cycle des études de médecine de la subdivision de Lille ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2017 portant organisation du troisième cycle des études de médecine ;

Vu la décision de Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 10 janvier 2018 accordant délégations de signature du directeur de l'ARS ;

ARRETE

ARTICLE 1 - La commission d'évaluation des besoins de formation du troisième cycle des études de médecine de la subdivision de Lille est présidée par le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de médecine ou le Président du comité de coordination des études médicales de la subdivision de Lille. Elle comprend les membres suivants :

Avec voix délibérative

- Monsieur le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de médecine ou le Président du comité de coordination des études médicales de la subdivision ;
- Monsieur le Doyen de la faculté libre de médecine, ou son représentant ;
- Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ou son représentant;
- Mesdames et Messieurs les coordonnateurs locaux ;
- Monsieur. le Président de la commission médicale d'établissement du centre hospitalier régional universitaire de Lille ou son représentant ;

.../...

- Cinq représentants étudiants : trois étudiants inscrits dans trois spécialités distinctes de la discipline médicale dont un étudiant inscrit en médecine générale et deux étudiants inscrits dans deux spécialités distinctes de la discipline chirurgicale. Ces représentants étudiants sont affectés dans la subdivision et sont désignés par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle de médecine de la subdivision :

Discipline médicale

Madame Sophie SLOVAK (psychiatrie)

Madame Isabelle SIGAUD (médecine physique et de réadaptation)

médecine générale

Monsieur Gillian NEGGIA

Discipline chirurgicale

Madame Anna BARRIEUX (gynécologie obstétrique)

Madame Camille WARTELLE (chirurgie vasculaire)

- Monsieur le Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi lorsqu'elle se réunit au sujet du diplôme d'études spécialisées de médecine du travail ;

Lorsque la commission traite de la spécialité biologie médicale, elle comprend les membres suivants :

- Monsieur le Directeur de l'unité de formation et de recherche de pharmacie de la subdivision, en co-présidence avec Monsieur le Directeur de l'unité de formation et de recherche de médecine ;
- deux représentants étudiants inscrits dans la spécialité de biologie médicale, affectés dans la subdivision et désignés, l'un par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle de médecine de la subdivision et l'autre par les organisations représentatives des étudiants de troisième cycle spécialisé de pharmacie de la subdivision :

représentant des médecins :

Monsieur Olivier GRUNEWALD

représentant des pharmaciens :

Monsieur Guillaume GRZYCH

Avec voix consultative

- Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Lille, ou son représentant ;
- un directeur d'un centre hospitalier de la subdivision proposé par l'organisation ou les organisations représentatives de ces établissements dans la région :

Mme Caroline HENNION

Directrice du centre hospitalier de FOURMIES

- un représentant désigné par le conseil régional de l'Ordre des médecins :

Monsieur le Docteur Jean-François RAULT

ARTICLE 2 - Le mandat des membres de la commission est de cinq années, renouvelable, à l'exception des représentants étudiants qui sont nommés pour une durée d'une année renouvelable, sous réserve de leur maintien sous le statut au titre duquel ils sont désignés.

ARTICLE 3 - La commission ne peut siéger que si la moitié au moins des membres avec voix délibérative est présente. Dans le cas contraire, la commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum n'est exigé. La commission se réunit cinq jours au moins après l'envoi de cette nouvelle convocation.

.../...

ARTICLE 4 - La commission prévue à l'article 1^{er} se réunit au moins deux fois par an. La convocation des membres, la préparation des travaux, le secrétariat et, le cas échéant, la prise en charge des frais relatifs à sa réunion incombent à l'institution dont relève le président de la commission.

ARTICLE 5 - Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification

ARTICLE 6 - Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche médicale de Lille et le Directeur de l'Offre de Soins de l'Agence Régionale de Santé sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

LILLE, le - 1 FEV. 2018

Pour la Directrice Générale
et par délégation


La Directrice Adjointe de l'Offre de Soins

Christine VAN KEMMEI REVE

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-02-21-001

Arrêté n° DOS-SDA-2018-21 portant nomination des
membres de l'Union Régionale des Professionnels de Santé
Biologistes Hauts-de-France.

Arrêté n° DOS-SDA-2018-21 portant nomination des membres de l'union régionale des professionnels de santé biologistes Hauts-de-France

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.4031-16 et suivants et D.4031-16 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L.162-33 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié portant nomination des membres siégeant au sein des unions régionales de professionnels de santé compétentes pour les biologistes responsables ;

Vu l'arrêté du 7 août 2017 relatif à la répartition des sièges entre les organisations syndicales aux unions régionales des professionnels de santé dont les membres sont désignés ;

Vu la décision de la directrice générale du 10 janvier 2018 portant délégations de signature de la directrice générale ;

Vu l'assemblée générale du 21 janvier 2016 portant installation de l'union régionale des professionnels de santé biologistes Hauts-de-France ;

Sur désignation des organisations syndicales de la profession de biologiste, reconnues représentatives au niveau national ;

ARRETE

Article 1 – Sont nommées membres de l'union régionale des professionnels de santé biologistes Hauts-de-France les personnes suivantes:

- Mme Nathalie COLARD
- M. Gilles DEMOUVEAUX
- M. Daniel GADEYNE
- M. Christophe HACOT
- M. Nicolas JACOB
- Mme Anne MAINARDI
- M. Philippe MIARA
- M. Guillaume OBERT
- Mme Magalie THOREZ

Article 2 – Les nominations susmentionnées sont valables pour la durée du mandat restant à courir pour l'union régionale des professionnels de santé biologistes Hauts-de-France, soit jusqu'au 20 janvier 2021 inclus.


Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et notifiée aux personnes mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Fait à Lille, le 21 FEV 2018.

Pour la Directrice Générale

et par délégation,


Le Directeur de l'Offre de Soins

Arnaud CORVAISIER

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-02-21-002

Arrêté n° DOS-SDA-2018-22 portant nomination des
membres de l'Union Régionale des Professionnels de Santé
Sages-Femmes Hauts-de-France.

Arrêté n° DOS-SDA-2018-22 portant nomination des membres de l'union régionale des professionnels de santé sages-femmes Hauts-de-France

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.4031-16 et suivants et D.4031-16 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L.162-33 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié portant nomination des membres siégeant au sein des unions régionales de professionnels de santé compétentes pour les sages-femmes ;

Vu l'arrêté du 7 août 2017 relatif à la répartition des sièges entre les organisations syndicales aux unions régionales des professionnels de santé dont les membres sont désignés ;

Vu la décision de la directrice générale du 10 janvier 2018 portant délégations de signature de la directrice générale ;

Vu l'assemblée générale du 21 janvier 2016 portant installation de l'union régionale des professionnels de santé sages-femmes Hauts-de-France ;

Sur désignation des organisations syndicales de la profession de sage-femme, reconnues représentatives au niveau national ;

ARRETE

Article 1 – Sont nommées membres de l'union régionale des professionnels de santé sages-femmes Hauts-de-France les personnes suivantes:

- Mme Josiane BAECKELANDT
- Mme Françoise CRESTEL
- Mme Anne GALABERT
- Mme Audrey LECOCQ
- Mme Sophie LECOURT
- Mme Caroline MAZAL
- Mme Amandine MITAINE
- Mme Laurence NEVEUX
- Mme Estelle POIGNET

Article 2 – Les nominations susmentionnées sont valables pour la durée du mandat restant à courir pour l'union régionale des professionnels de santé sages-femmes Hauts-de-France, soit jusqu'au 20 janvier 2021 inclus.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et notifiée aux personnes mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Fait à Lille, le 21 FEV 2018

Pour la Directrice Générale

et par délégation,

Le Directeur de l'Offre de Soins



Arnaud CORVAISIER

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-02-21-003

Arrêté n° DOS-SDA-2018-23 portant nomination des
membres de l'Union Régionale des Professionnels de Santé
Pédicures-Podologues Hauts-de-France.

Arrêté n° DOS-SDA-2018-23 portant nomination des membres de l'union régionale des professionnels pédicures-podologues de santé Hauts-de-France

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.4031-16 et suivants et D.4031-16 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L.162-33 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié portant nomination des membres siégeant au sein des unions régionales de professionnels de santé compétentes pour les pédicures-podologues ;

Vu l'arrêté du 7 août 2017 relatif à la répartition des sièges entre les organisations syndicales aux unions régionales des professionnels de santé dont les membres sont désignés ;

Vu la décision de la directrice générale du 10 janvier 2018 portant délégations de signature de la directrice générale ;

Vu l'assemblée générale du 16 janvier 2016 portant installation de l'union régionale des professionnels de santé pédicures-podologues Hauts-de-France ;

Sur désignation des organisations syndicales de la profession de pédicure-podologue, reconnues représentatives au niveau national ;

ARRETE

Article 1 – Sont nommées membres de l'union régionale des professionnels de santé pédicures-podologues Hauts-de-France les personnes suivantes:

- Mme Jacqueline BOULIN
- Mme Nathalie COURDENT
- Mme Carole D'HALLUIN
- Mme Valérie DEMARECAUX
- Mme Marie-Astrid DUBOIS
- Mme Catherine GRESSIER
- M. Yves HABERT
- Mme Sabine LEPETZ
- Mme Frédérique MAYEUR
- M. Gérard PEYRAC
- Mme Valentine PLAISANT
- Mme Caroline TABARY

Article 2 – Les nominations susmentionnées sont valables pour la durée du mandat restant à courir pour l'union régionale des professionnels de santé pédicures-podologues Hauts-de-France, soit jusqu'au 15 janvier 2021 inclus.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et notifiée aux personnes mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Fait à Lille, le 21 FEV 2018

Pour la Directrice Générale

et par délégation,

Le Directeur de l'Offre de Soins

Arnaud CORVAISIER

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-02-21-004

Arrêté n° DOS-SDA-2018-24 portant nomination des
membres de l'Union Régionale des Professionnels de Santé
Orthophonistes Hauts-de-France.

Arrêté n° DOS-SDA-2018-24 portant nomination des membres de l'union régionale des professionnels de santé orthophonistes Hauts-de-France

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.4031-16 et suivants et D.4031-16 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L.162-33 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié portant nomination des membres siégeant au sein des unions régionales de professionnels de santé compétentes pour les orthophonistes ;

Vu l'arrêté du 7 août 2017 relatif à la répartition des sièges entre les organisations syndicales aux unions régionales des professionnels de santé dont les membres sont désignés ;

Vu la décision de la directrice générale du 10 janvier 2018 portant délégations de signature de la directrice générale ;

Vu l'assemblée générale du 18 février 2016 portant installation de l'union régionale des professionnels de santé orthophonistes Hauts-de-France ;

Sur désignation des organisations syndicales de la profession d'orthophoniste, reconnues représentatives au niveau national ;

ARRETE

Article 1 – Sont nommées membres de l'union régionale des professionnels de santé orthophonistes Hauts-de-France les personnes suivantes:

- Mme Anne-Christine DUPONT
- Mme Elsie GALLET
- Mme Catherine HAUTREUX
- M. Loïc ISABELLE
- Mme Pascale JURETZKO
- M. Fabrice KAZEK
- Mme Pauline LEFRANCO
- Mme Dominique LENDER
- Mme Emeline LESECQ-LAMBRE
- Mme Camille MAIFFRET
- Mme Sophie MARION
- Mme Sylvie MEVEL

Article 2 – Les nominations susmentionnées sont valables pour la durée du mandat restant à courir pour l'union régionale des professionnels de santé orthophonistes Hauts-de-France, soit jusqu'au 17 février 2021 inclus.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et notifiée aux personnes mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Fait à Lille, le 21 FEV 2018

Pour la Directrice Générale

et par délégation,

Le Directeur de l'Offre de Soins



Arnaud CORVAISIER

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-02-21-005

Arrêté n° DOS-SDA-2018-25 portant nomination des
membres de l'Union Régionale des Professionnels de Santé
Orthoptistes Hauts-de-France.

Arrêté n° DOS-SDA-2018-25 portant nomination des membres de l'union régionale de professionnels de santé orthoptistes Hauts-de-France

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L.4031-16 et suivants et D.4031-16 et suivants ;

Vu le code de la sécurité sociale et notamment son article L.162-33 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique Ricomes en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé (ARS) des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 modifié portant nomination des membres siégeant au sein des unions régionales de professionnels de santé compétentes pour les orthoptistes ;

Vu l'arrêté du 7 août 2017 relatif à la répartition des sièges entre les organisations syndicales aux unions régionales des professionnels de santé dont les membres sont désignés ;

Vu la décision de la directrice générale du 10 janvier 2018 portant délégations de signature de la directrice générale ;

Vu l'assemblée générale du 21 janvier 2016 portant installation de l'union régionale des professionnels de santé orthoptistes Hauts-de-France ;

Sur désignation des organisations syndicales de la profession d'orthoptistes, reconnues représentatives au niveau national ;

ARRETE

Article 1 – Sont nommées membres de l'union régionale des professionnels de santé orthoptistes Hauts-de-France les personnes suivantes:

- Mme Ombeline DEMOURY-TANGHE
- Mme Isabelle LE CORRE
- Mme Isabelle LOUART
- Mme Amandine MARGA
- Mme Laurette RAULOT
- M. Grégoire VERHAEGEN

Article 2 – Les nominations susmentionnées sont valables pour la durée du mandat restant à courir pour l'union régionale des professionnels de santé orthoptistes Hauts-de-France, soit jusqu'au 20 janvier 2021 inclus.

Article 3 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 – Le directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France et notifiée aux personnes mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Fait à Lille, le 21 FEV 2018

Pour la Directrice Générale

et par délégation,

Le Directeur de l'Offre de Soins

Arnaud CORVAISIER

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2017-12-26-103

Arrêté portant fixation du montant de la dotation
complémentaire
attribuée au titre de l'amélioration de la qualité et de la
sécurité des soins
au CTRE D'AUTODIALYSE SANTÉLYS LA BASSÉE
(n° FINESS 590040325)

Arrêté portant fixation du montant de la dotation complémentaire
attribuée au titre de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins
au CTRE D'AUTODIALYSE SANTÉLYS LA BASSÉE (n° FINESS 590040325)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6144-1, L. 6161-2-2 et D. 6111-23 ;
Vu le code de la sécurité sociale, notamment ses articles L. 161-37, L. 162-22-20, L. 162-23-15 et R. 162-36 et suivants ;
Vu la loi n°2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017, et notamment son article 82 ;
Vu le décret n°2015-1866 du 30 décembre 2015 relatif au financement de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ;
Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Madame Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France (ARS) ;
Vu le décret n°2017-500 du 6 avril 2017 relatif à la réforme des établissements de soins de suite et de réadaptation ;
Vu l'arrêté du 10 février 2017 fixant la liste des indicateurs obligatoires pour l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins et les conditions de mise à disposition du public de certains résultats par l'établissement de santé ;
Vu l'arrêté du 15 décembre 2017 fixant les modalités de calcul du montant de la dotation allouée aux établissements de santé en application de l'article L. 162-23-15 ;
Vu la décision portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France du 27 septembre 2017 ;
Considérant que, sur la base des indicateurs et des modalités de calcul mentionnés respectivement dans les arrêtés du 10 février 2017 et du 15 décembre 2017 susvisés, l'établissement de santé obtient un score de niveau atteint et/ou d'évolution lui permettant de se voir attribuer une dotation complémentaire au titre de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le montant de la dotation complémentaire prévue par l'article L.162-23-15 du code de la sécurité sociale est fixé à **15 000 euros**.

Article 2 : Le montant fixé à l'article 1^{er}, en application de l'article R. 162-36 susvisé, est versé en une seule fois par la caisse primaire d'assurance maladie dont il relève en application des articles L. 174-2 et suivants du code de la sécurité sociale.

Article 3 : Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Lille (5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 – 59014 Lille Cedex), dans un délai de deux mois à compter de sa notification à l'établissement concerné.

Article 4 : Monsieur le Directeur de l'offre de soins et Monsieur le Directeur de la caisse primaire d'assurance maladie de Lille-Douai sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à LILLE, le 26 décembre 2017

Pour la Directrice Générale
et par délégation,


Le Directeur de l'Offre de Soins

Arnaud CORVAISIER

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2018-02-15-002

Décision DOS-SDA-ASNP-TS N° 2018-44 portant refus de transfert d'autorisation de mise en service d'un véhicule de transports sanitaires suite à une modification de catégorie à l'encontre de la Société "GROUPE STAMENS".

DECISION DOS-SDA-ASNP-TS N°2018-44 PORTANT REFUS DE TRANSFERT D'AUTORISATION DE MISE EN SERVICE D'UN VEHICULE DE TRANSPORTS SANITAIRES SUITE A UNE MODIFICATION DE CATEGORIE A L'ENCONTRE DE LA SOCIETE «GROUPE STAMENS»

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS- DE- FRANCE

Vu le Code de la santé publique et notamment en ses articles L.6312-1 à L.6313-1 ; R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6314-6 ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu le décret du 10 novembre 2016 portant nomination de Monique RICOMES en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France (ARS) ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;

Vu l'arrêté du Directeur Général de l'A.R.S. en date du 31 décembre 2011 relatif au Schéma Régional d'Organisation des Soins (S.R.O.S.) du Plan Régional de Santé du Nord-Pas-de-Calais ;

Vu la décision en date du 10 janvier 2018 portant délégations de signature de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Hauts-de-France ;

Vu la demande de transfert de l'autorisation de mise en service d'un véhicule de transports sanitaires de la société GROUPE STAMENS domiciliée 187 rue du Général De Gaulle, demande dont il a été accusé réception par l'Agence Régionale de Santé le 4 janvier 2018, déposée par l'intermédiaire de son représentant légal Monsieur Hervé STAMENS et ayant pour objet le transfert de l'autorisation de mise en service d'un véhicule de transports sanitaires dans le cadre de la modification de la catégorie d'un véhicule de type « Véhicule Sanitaire Léger » (VSL) au profit d'un véhicule de type « ambulance » ;

Vu la déclaration de conformité des locaux de la société GROUPE STAMENS en date du 3 janvier 2018 ;

Considérant qu'il a été établi un schéma régional de l'offre de soins ; que pour permettre une analyse affinée des besoins de la population en matière de santé, il a été établi des subdivisions en territoires de santé et zones de proximité ;

Considérant que le principe d'analyse édicté par l'article R.6312-29 du code de la santé publique a été appliqué à chaque zone de proximité pour déterminer au mieux les besoins de la population en matière de transports sanitaires ; que cette analyse a permis de constater une disparité de la répartition des véhicules de transports sanitaires entre les différentes zones ;

Considérant que la société GROUPE STAMENS est actuellement domiciliée dans la commune de TEMPLEMARS; que cette commune fait partie de la zone de proximité de LILLE ; zone excédentaire en véhicules de transports sanitaires de type « ambulance » et déficitaire en véhicules de transports sanitaires de type « VSL » ;

Considérant que la modification de catégorie d'un véhicule de transports sanitaires de type « VSL » en véhicule de type « ambulance » n'améliorera pas la satisfaction des besoins de la population en matière de transports sanitaires, la zone de LILLE étant suffisamment dotée en véhicule pour les transports couchés ;

Considérant par ailleurs que les trajets effectués par le biais de véhicules de transports sanitaires de type « ambulance » ont un coût en moyenne trois fois plus élevé que ceux effectués par le biais de véhicules de transports sanitaires de type « VSL » ; qu'un véhicule de type « ambulance » supplémentaire engendrerait donc une augmentation de la dépense en matière de transports sanitaires ; que cette augmentation vient à l'encontre de la maîtrise des dépenses de transports ;

Considérant que la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Lille Douai a émis un avis défavorable à cette demande ;

Considérant que la société GROUPE STAMENS a procédé le 13 décembre 2017 à un transfert de l'autorisation de mise en service du véhicule immatriculé « CW-974-ZF » vers le véhicule immatriculé « DY-021-EM » ; que ce transfert est de droit conformément aux dispositions de l'article R.6312-37 du code de la santé publique ;

Considérant dès lors qu'il convient d'instruire le dossier avec le véhicule immatriculé « DY-021-EM ».

Considérant qu'au vu de ces éléments, il convient de rejeter la demande de transfert d'autorisation de mise en service de la société GROUPE STAMENS, demande déposée dans le cadre de la modification de la catégorie d'un véhicule de type « VSL » au profit d'un véhicule de type « ambulance » ;

DECIDE

Article 1 – La demande de la société GROUPE STAMENS ayant pour objet le transfert d'une autorisation de mise en service attachée à un véhicule de type « VSL » immatriculé DY-021-EM vers un véhicule de transports sanitaires de type « ambulance » est rejetée.

Article 2 - La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 3 - La présente décision sera notifiée à la société GROUPE STAMENS.

Article 6 – Le Directeur de l'Offre de Soins est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **15 FEV. 2018**

Pour la Directrice Générale et par délégation,
La Directrice Adjointe de l'Offre de Soins


Christine VAN KENNELBEKE

2